



Municipalité de **Ferme-Neuve**

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 154**

Avis public est présentement donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve qu'à une assemblée ordinaire tenue le 7 octobre 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 154 relatif à la taxation des travaux d'entretien, de nettoyage, d'aménagement du cours d'eau Bissonnette et abrogeant le règlement numéro 146.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue, Ferme-Neuve, du lundi au jeudi entre 9H00 et 12h00 et de 13H00 à 16H00 et le vendredi de 9H00 à 12h00.

Donné à Ferme-Neuve, ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2019.

Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 10<sup>e</sup> jour d'octobre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 10<sup>e</sup> jour d'octobre 2019.

Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière